

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 2 FEVRIER 2013**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 24 janvier 2013, s'est réuni en Mairie de ROULANS le **samedi 2 février 2013** à 9 heures sous la présidence de M. Alain JACQUOT, Maire de ROULANS.

Etaient présents : Alain JACQUOT – Gérard BRIE – Hervé DUBOIS-DUNILAC – Jean-Bernard CUENOT – Christian TRONCIN - Daniel BRULET - Pierre JOUFFROY – Jean-Luc PAUTHIER - Dominique FIATTE – Francis COMBEL – Marinette MASSON.

Pouvoir de Daniel ANGUENOT à Jean-Bernard CUENOT.

Absents : Cécile DORBON et Jacques LOUVET, excusé.

Invité pour la question n°7 : Antonin CURIONI, Vice-Président du Conseil Général des Jeunes du Doubs, Conseiller Général des Jeunes du Collège d'Aigremont de Roulans.

Après lecture par le Maire, le procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Acoustique Espace Culturel : Indemnisation Assurance du Maître d'œuvre
 2. Aménagement rue des Aloses
 3. Entrepôt « Au Creux de Terre » : compte-rendu de chantier
 4. Programme de travaux forestiers pour 2013
 5. Personnel Communal : Création de postes suite à avancements de grade
 6. Personnel Communal : Nouvelles dispositions pour les mutuelles
 7. Demande d'aménagement du passage piétons rue Perreçiot/rue de la Chaille
 8. Compte-rendu de la réunion du Sivos du 30/01/13
-

1/ ESPACE CULTUREL : INDEMNISATION DU MAITRE D'ŒUVRE :

Délibération n° 1.2013

L'expert venant enfin de confirmer que la charpente actuelle pouvait supporter les travaux à réaliser, le Maire demande au conseil municipal de confirmer définitivement son accord sur la proposition de la CAMBTP, déjà étudiée le 28/06/12 ; à savoir :

Prise en charge CAMBTP : 44 695,82 € ht dont :

- 30 208,32 € ht	pour la pose du faux plafond acoustique,
- 10 797,50 € ht	pour dépose et repose des dalles absorbantes,
41 005,82 €	Sous-Total
- 2 190 € ht	pour le diagnostic sur charpente de la structure (devis Cetel),
- 1 500 € ht	au titre du réglage du limiteur de son
44 695,82 €	Total

Prise en charge Commune : 19 000 € ht

- 7 000 € ht Création SAS
- 12 000 € ht Réseau de ventilation

L'exposé du Maire entendu, l'assemblée donne son accord à l'unanimité sur les bases de l'indemnisation telle que détaillée ci-dessus.

2/ AMENAGEMENT RUE DES ALOSES

Délibération n°2.2013

Le Maire a donné lecture de la lettre du Conseil Général du Doubs donnant réponse à la demande d'aide financière déposée par la Commune en octobre dernier pour le programme d'aménagement de la rue des aloses – 1ère tranche : installation ralentisseur et chemin piétonnier entre les rues des aloses et des vergers.

L'opération n'a pas été retenue pour l'instant et figure sur la liste des opérations complémentaires du 1er semestre. Faute d'attribution de subvention, la Commune n'est pas autorisée à commencer les travaux. La procédure de consultation des entreprises, prête à être lancée, est donc mise en suspens.

Il est convenu que le Maire relancera les services du Département pour un subventionnement du programme dans les meilleurs délais.

3/ CONSTRUCTION ENTREPOT AU CREUX DE TERRE : C. R. CHANTIER

Délibération n°3. 2013

Les travaux de terrassement sont terminés (Lot 1 – Entreprise RUFFINONI). Vont suivre les opérations de maçonnerie dès que les conditions météorologiques le permettront (en mars probablement).

4/ PROGRAMME DE TRAVAUX FORESTIERS POUR 2013

Délibération n°4.2013

Hervé DUBOIS-DUNILAC, 2ème adjoint, chargé des forêts, présente le devis de travaux soumis par l'ONF pour 2013 :

- Parcelle 38 ; dégagement manuel de plantation sur la ligne avec coupe rez-terre, après entretien des cloisonnements sur 2.10 ha = 1896.30 ht,

- Parcelle 10 ; Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur sur 2 ha = 352 € ht,

- Parcelle 34 ; dégagement manuel ciblé de régénération naturelle feuillue : chêne dégagement ciblé sur la biodiversité sur 0.6 ha = 309 € ht.

Montant de l'investissement 2 557.30 ht + 179.01 tva = 2736.31 € ttc

Ce devis est accepté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

5/ PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'EMPLOIS
dans le cadre d'avancements de grade
Délibération n°5.2013

Suite à la proposition d'avancement de grades de 2 agents communaux et après avis favorable de la commission administrative paritaire (C. A. P.) du Centre de Gestion du Doubs réunie le 04/12/12,

Le Maire demande à l'assemblée, à huis clos, de bien vouloir se prononcer quant à la création des deux nouveaux emplois au sein de la collectivité à compter du 01/01/2013, en vue de procéder à la nomination des agents promus :

Grades actuels	Grades proposés
Adjoint technique principal 2ème classe	Adjoint technique principal 1ère classe
Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique 1ère classe

Après débats, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la création d'un emploi d'adjoint technique 1ère classe (avec suppression du poste actuel de l'agent concerné : adjoint technique 2ème classe) à compter du 1er janvier 2013,

- rejette dans l'immédiat la création d'un emploi d'adjoint technique principal 1ère classe.

6/ PERSONNEL COMMUNAL : Nouvelles dispositions pour les mutuelles

Faute d'informations suffisantes, l'étude de ce dossier est reportée à la prochaine session.

7/ DEMANDE D'AMENAGEMENT DE PASSAGE PIETONS RUE PERRECIOT
Délibération n°6.2013

Le Maire a invité à cette réunion : Antonin CURIONI, Vice-Président du Conseil Général des Jeunes, Conseiller Général des Jeunes du Collège d'Aigremont de ROULANS afin qu'il expose de vive voix à l'assemblée une requête exprimée par courrier du 13 janvier et remis à chacun. Après l'avoir vivement félicité pour ses fonctions au sein du Conseil Général, il lui confie la parole.

A. CURIONI demande à la municipalité de bien vouloir étudier la possibilité d'aménagement du carrefour de la rue Perreçiot (route départementale) avec le chemin de la Chaille afin de sécuriser le passage quotidien des écoliers et collégiens. Il évoque un feu tricolore (qui ne passerait au rouge que sur demande d'un piéton) ou éventuellement un dos d'âne. L'endroit souffre en effet d'un fort manque de visibilité.

Le Maire et le Conseil Municipal répondent qu'ils sont conscients du problème et très favorables à un aménagement ainsi qu'à celui du passage rue des Broussottes/Collège. La demande très légitime de M. CURIONI fera l'objet d'un courrier auprès du Conseil Général et sera joint au dossier de sécurisation globale de la rue Perreçiot trop étroite et victime d'un fort trafic de camions. Ce dossier a déjà d'ailleurs été défendu par le Maire auprès des services du Département.

La municipalité devra faire preuve de ténacité dans ce dossier ; d'autant plus que les opérations lancées en amont sont souvent motivées par le taux d'accidentologie. Il ne pourra pas en être ainsi pour ce secteur - fort heureusement d'ailleurs ; aucun accident n'étant à déplorer à ce jour.

8/ COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU SIVOS DU 30 JANVIER 2013

Le Maire a donné lecture du compte-rendu de la dernière réunion du Sivos qui sera transmis à chaque conseiller municipal.

Le comité syndical a accepté à la majorité :

- le dépôt d'un permis de construire pour la construction de 2 classes supplémentaires dans la cour de l'école primaire accolées à un préau couvert de 180 m²,

- la poursuite de l'étude de faisabilité d'aménagement d'une crèche dans la maison actuellement en vente 2 rue du Cotard, à proximité du groupe scolaire.

Le Conseil Municipal est très favorable à la poursuite de ces deux dossiers.

La réforme des nouveaux rythmes scolaires a également été abordée sans qu'aucun avis ou décision soit pris ; beaucoup de détails sur le contenu n'étant pas arrêtés à ce jour.

9/ QUESTIONS DIVERSES

9. 1. Facturation Mise à disposition Gymnase

Délibération 7.2013

Suite à la récente décision de mise à disposition gracieuse du gymnase aux associations roulanaises, le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les tarifs de facturation pour le vide-grenier et le Futsal.

Le Conseil Municipal décide la gratuité pour le vide-grenier organisé par le FC Vétérans de Roulans et fixe le tarif à 10 €/heure pour le Futsal organisé par le District de Football de Besançon.

9. 2. Aménagement du Carrefour RD 683/Route de Douvot

Suite à une récente réunion avec les services du Conseil Général du Doubs, le Maire informe que l'élargissement du carrefour des Trouillets avec acquisition des terrains de chaque côté, souvent abordé, est enfin à l'ordre du jour au niveau départemental ; le but étant que deux véhicules puissent se croiser.

La Commune reste dans l'attente de l'estimation de l'opération.

Le mode de financement est déjà arrêté comme suit : Conseil Général : 1/3 Travaux + Maitrise d'œuvre + Frais d'acquisition – Commune de ROULANS : 1/3 Travaux – Commune d'Ougney-Douvot : 1/3 Travaux.

Prochaines réunions du Conseil Municipal :

Jeudi 14 mars : Vote des budgets annexes

Jeudi 28 mars : Vote du budget général

